

TERCINET, Josiane, *Relations internationales. Les principaux acteurs et leur encadrement juridique*, coll. Le droit en plus, tome II, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 232 p.

Stanislav Kirschbaum

Volume 38, numéro 3, septembre 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/016557ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/016557ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Kirschbaum, S. (2007). Compte rendu de [TERCINET, Josiane, *Relations internationales. Les principaux acteurs et leur encadrement juridique*, coll. Le droit en plus, tome II, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 232 p.] *Études internationales*, 38 (3), 426–428. <https://doi.org/10.7202/016557ar>

La présentation et l'interprétation des faits est excellente ; une seule erreur a été repérée, d'ailleurs assez répandue dans l'histoire des relations internationales. L'auteure écrit en effet qu'il y avait eu le 15 mars 1939 « l'institution d'un véritable protectorat allemand sur la Tchécoslovaquie », ce qui n'est pas exact : le 14 mars, le parlement provincial slovaque avait déclaré l'indépendance de la Slovaquie et le lendemain la partie tchèque était envahie par les troupes allemandes, ce territoire devenant le Protectorat de Bohême-Moravie. La Slovaquie signait plusieurs jours plus tard un traité d'alliance avec l'Allemagne. Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à une juriste qu'il y a une différence importante entre un protectorat et un allié.

Certains seront peut-être déçus du fait que l'auteure n'a pas consacré au moins un chapitre à plusieurs grands thèmes de la politique internationale. Compte tenu du cadre didactique de cet ouvrage, c'est-à-dire la connaissance et l'interprétation du droit international public, ces thèmes, aussi importants soient-ils, ne pèsent pas autant sur la formation d'un ordre juridique mondial que le thème du développement économique et les caractéristiques de l'ordre international qu'elle présente et analyse. Cela dit, cette approche est très utile pour un étudiant en science politique qui lui aussi doit, s'il cherche à comprendre, voire à trouver des pistes de solution quant aux autres thèmes, accepter le bien-fondé des caractéristiques principales du système international telles que présentées par Tercinet. Ce n'est pas le moindre mérite de cet excellent

ouvrage qui servira à tous les étudiants en sciences sociales.

Stanislav KIRSCHBAUM

Université York, Collège Glendon, Toronto

### **Relations internationales. Les principaux acteurs et leur encadrement juridique.**

*TERCINET, Josiane. Coll. Le droit en plus, tome II, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 232 p.*

Pour les étudiants en droit international, la connaissance des principaux acteurs de la scène internationale et du rôle qu'ils peuvent jouer, ainsi que celle de leurs compétences et de leurs devoirs représente une partie importante de leur discipline. Cet ouvrage en deux tomes sur les relations internationales leur est destiné. Le premier examine les relations internationales sous l'angle politique alors que celui-ci le fait sous l'angle juridique. Une telle présentation est un atout non seulement pour ceux qui étudient le droit international, mais encore pour ceux qui, inscrits en histoire, en science politique ou en études internationales, cherchent une approche qui leur permette de comprendre et ainsi de bien situer les aspects juridiques de la politique internationale.

Pour le non juriste, il est important de comprendre que les principaux acteurs, c'est-à-dire les États et les organisations intergouvernementales (OIG), sont des sujets de droit international qui sont titulaires des droits et obligations internationaux, mais aussi de la capacité à les mettre en œuvre et à en obtenir l'application. Josiane Tercinet signale aussi

que l'individu devient de plus en plus sujet de droit international : « De manière ponctuelle certes, mais de façon de plus en plus dense, l'individu est ainsi titulaire passif ou actif de droits et obligations d'origine internationale ; il reste cependant encore un sujet dérivé et mineur de droit international ». De plus, elle indique que d'autres sujets mineurs peuvent être des peuples, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales (ONG) dotées d'un statut d'observateur dans certaines OIG. La Croix-Rouge est l'exemple par excellence de ce type de sujet mineur de droit international.

La présentation juridique de *Relations internationales* est divisée en trois chapitres dont le premier rappelle les principes du droit international intéressant les relations entre les États : le principe de non-recours à la force et son corollaire, le principe du règlement pacifique des différends ; les principes de non-intervention et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; et enfin celui de l'égalité souveraine des États. Le deuxième chapitre traite du rôle de l'État dans les relations interétatiques où l'auteure définit les éléments constitutifs de l'État. La deuxième section de ce chapitre examine la problématique de la reconnaissance de l'État et offre au non juriste l'explication du phénomène de non-reconnaissance (connu sous le nom de doctrines Estrada, Hallstein et Stimson). Dans la troisième section il est question des statuts étatiques particuliers, d'abord des États unitaires, fédérés et confédérés et puis des États neutres. La quatrième section traite des organes des relations interé-

tatiques, c'est-à-dire l'appareil et les institutions de la politique étrangère et de la diplomatie.

L'Organisation des Nations Unies est choisie pour le troisième chapitre comme exemple d'une organisation internationale. Sont présentés ses attributs, en particulier sa personnalité juridique ainsi que sa compétence, puis sa composition et enfin sa structure. Certes le choix d'une seule organisation est compréhensible, mais il aurait été encore plus utile que l'auteure donne au moins une liste des organisations internationales dignes d'examen, du fait qu'elles jouent un rôle important dans les relations interétatiques. Il aurait aussi été intéressant qu'elles soient classées selon leur vocation.

Tercinet reconnaît qu'elle privilégie dans ce tome une approche d'initiation au droit international. Force est de constater que cette approche est valable, non seulement pour ce qui est de la présentation, mais surtout surtout pour son apport explicatif. Dans le premier chapitre, sur les principes du droit international, les explications sont importantes et l'auteure offre souvent des analyses de cas, notamment de cas d'intervention à finalité humanitaire : l'opération *Provide comfort* au Kurdistan irakien ; le cas de la Bosnie-Herzégovine ; l'opération *Restore hope* en Somalie ; et le cas du Kosovo. Pour un non juriste, il est intéressant de lire des explications à caractère juridique.

Il n'y a cependant pas de conclusion digne de ce nom pour l'ensemble de la présentation des relations internationales dans ce tome. L'au-

teure offre plutôt une perspective personnelle sur l'ONU. Elle écrit entre autres : « L'ONU est souvent critiquée pour son impuissance et sa mauvaise gouvernance. Elle constitue [cependant] un forum unique pour tous les États qui d'ailleurs ne la quittent pas, mais aussi de plus en plus pour la société civile à travers les multiples ONG qui lui sont liées ». Ces quelques mots en disent long, car ils sont liés aux réflexions de l'auteure sur la mondialisation du premier tome de l'ouvrage. Elle encourage ainsi le lecteur à avoir une approche universelle, car c'est à travers une telle approche que notre monde a une chance d'éviter que les conflits locaux ne deviennent régionaux ou mondiaux. Jusqu'à maintenant, on ne peut pas faire de constat d'échec. C'est déjà beaucoup, surtout si on connaît bien l'histoire des relations internationales.

Stanislav KIRSCHBAUM

Université York, College Glendon, Toronto

### **La question politique en économie internationale.**

BERTHAUD, Pierre et Gérard KÉBABDJIAN  
(dir.). *Coll. Recherches, Paris, La  
Découverte, 2006, 320 p.*

D'emblée, l'ouvrage dirigé par Pierre Berthaud et Gérard Kébabdjian ne partait pas gagnant. Les vingt et un chapitres de ce livre sont tirés de séminaires sur l'économie politique internationale tenus à l'université de Grenoble en 2004 et 2005. Il s'agit probablement d'une façon polie d'informer le lecteur qu'il s'agit d'actes de colloques.

De plus, même si l'ouvrage insiste en introduction sur le fait que

« l'économie politique internationale constitue une approche pluridisciplinaire dont l'objet est l'étude de l'économie mondiale dans ses dimensions à la fois économique et politique », on a la nette impression que l'écrasante majorité des auteurs (sauf Christian Deblock qui est professeur au Département de science politique de l'UQAM) sont économistes (l'identification des auteurs pose d'ailleurs problème dans ce livre qui ne compte pas non plus de bibliographie).

Enfin, on ne trouve que peu de références aux travaux en théorie des relations internationales et pratiquement aucune mention de ceux de l'École de Paris des relations internationales, notamment de ceux de Bertrand Badie sur la puissance et les relations transnationales qui sont, sans aucun doute, ce qui se fait de mieux en France en matière de relations internationales à l'heure actuelle. Et pourtant le résultat, sans être spectaculaire, est toutefois très acceptable.

Dans sa définition la plus large, l'économie politique internationale (EPI) transpose au niveau global la question fondatrice de la science politique contemporaine : « Qui gouverne ? ». Comme le souligne Kébabdjian en introduction, l'EPI est née en réaction aux travaux des économistes qui négligent les facteurs politiques en économie internationale et, mais de façon plus déterminante, à la vision réductrice des théoriciens réalistes des questions internationales. L'EPI est ainsi, à l'origine, une discipline de science politique qui a été progressivement investie par les économistes qui ne se retrouvaient pas dans les virages quantitativistes et